## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL N° 5 du 30 janvier 2017

<u>OBJET</u>: Motion du Conseil Municipal de La Bouilladisse contre la réalisation partielle du Val'tram

**RAPPORTEUR:** Monsieur le Maire

La décision de la Métropole de ne pas réaliser le Val'tram jusqu'à La Bouilladisse est inique, scandaleuse et inacceptable. Elle est justifiée officiellement par l'augmentation du coût prévisionnel des travaux qui passe de 91 millions d'euros (estimation juin 2015) à 127,7 millions d'euros (estimation décembre 2016), soit plus de 40% d'augmentation à cause principalement du tracé choisi sur la ville d'Aubagne. Le financement du projet repose sur des participations déjà actées par l'État (18,7 M€), la Région (5M€), le Département (30 M€), les concessionnaires (3,9M€). Ces montant sont fixes et donc pour un projet à 91 M€, la part de financement de la Métropole est de 33,4 M€ mais pour un projet à 127,7 M€, cette part métropolitaine passe à 70,18 M€, soit plus du double. En réalisant uniquement le Val'tram jusqu'à Pont de Joux, les engagements des partenaires institutionnels seront diminués proportionnellement pour chaque phase. Ce projet « tronqué », présenté en comité de pilotage le 26 janvier 2016, va couter à la Métropole 49,43 M€. Pour réaliser le projet augmenté à 127,7 M€ jusqu'à La Bouilladisse, il faut donc que la Métropole rallonge son budget de 20,75 M€. Elle ne le souhaite pas, préférant le consacrer à d'autres projets métropolitains et dédaignant ses engagements pris lors de la présentation de son projet de déplacement métropolitain.

La mise en service du Val'tram jusqu'à Pont de Joux est également une ineptie en termes de logique de déplacement. La première tranche ne prévoit pas d'achat de matériel roulant. On fera avec les rames actuelles qui circulent sur Aubagne, qui ne pourront pas absorber la fréquentation notamment en heure de pointe. Cela va créer une augmentation de l'engorgement du réseau routier et une inadaptation du parking relais de Pont de Joux. En rajoutant une rupture de charge pour tous les passagers du nord du territoire, on rend inopérant le Val'tram. Le projet n'est pas viable socio économiquement.

Le Conseil Municipal de La Bouilladisse récuse le renoncement de la Métropole car elle remet en cause la cohérence globale du projet du Val'tram et lèse toutes les populations du nord de notre territoire.

L'arrêt du Val'tram à Pont de Joux, c'est aussi l'abandon définitif de la construction du lycée à la Bouilladisse. C'est la double peine infligée à tous les habitants de notre territoire. Cette décision implique également la suspension immédiate de toutes les opérations d'aménagement de nos territoires qui étaient adossées à la réalisation du Val'tram jusqu'à La Bouilladisse. Cela concerne bien sûr l'aménagement de l'éco-quartier de La Chapelle et la construction de la piscine intercommunale, mais aussi des programmations de construction de logements sociaux. Comment peut-on continuer à urbaniser nos villages si les collectivités en charge des déplacements ont délibérément décidé de ne pas investir dans le nord du territoire ?

Le Conseil Municipal de La Bouilladisse refuse l'amputation du projet du Val'tram qui condamne les ambitions d'aménagements de nos territoires, portées notamment par le schéma de cohérence territoriale.

Il réclame la révision du projet notamment sur le choix du tracé aubagnais afin de réduire le coût global et réaliser le projet en une seule tranche.

Il enjoint la Métropole de concentrer et prioriser ses investissements programmés sur nos territoires du Pays d'Aubagne et de l'Étoile sur le projet de Val'tram de la gare d'Aubagne jusqu'à La Bouilladisse.

Vote pour: JULLIEN André, MORALES José, BATTESTINI Joëlle BERARDI Fabrice, BRETAGNE Sandrine, CHATAIGNIER Aurélie, CHAUVIN Laurent, CORTAREDONA Hélène, COUCOULIS Serge, ESQUIROL Véronique, GUILLAUME Patrick, HENRY Muriel, ISNARD Eric, LONG Jean Paul, PACCHINI Maurice, PALLIANI Cyrille, PEYRARD Edwige, REBUFFAT Armand, RECOTILLET Chantal, SALLES Aline, SERNIOTTI Robert, VACCA Corinne, WORMS Carole

Ne prennent pas part au vote : BOUTBOUL Alain, BARC Thiphaine, LORE Monique, LOYER Jacques, VARYN Nathalie